

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/069/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la Vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2022.

22-38189-DAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions à vocation pluri et intergénérationnelle concourant au travail de mémoire et à l'histoire d'un quartier, d'un arrondissement ou de la commune ;
- les actions de proximité contribuant à fédérer les habitants autour d'une dynamique locale ;
- les initiatives qui favorisent la célébration d'un évènement majeur dans un esprit de convivialité ;
- les actions visant à aborder et à traiter les problématiques quotidiennes des Marseillaises et des Marseillais dans une démarche d'intérêt général ;
- les manifestations ou évènements à dimension locale autour d'une approche thématique spécifique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation. Est annexée à ce rapport, la convention de l'association subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à une association de notre secteur œuvrant en faveur des Marseillais au titre de l'année 2022 :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
008263	Association des Equipements Collectifs Air Bel	36 bis rue de La Pinède 13011 Marseille	EX020019	1 000

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, 5 000 Euros (cinq mille Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour l'association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, nature 6574.1, fonction 020, service 21502, action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**